



**Conseil national
de l'information statistique**

Paris, le 10 mai 2016 n°68 /H030

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête portant sur « santé et santé des enfants » - module secondaire de SRCV 2017

Type d'opportunité : ponctuelle

Demandeur : Insee, Direction des statistiques démographiques et sociales, Division Revenus et Patrimoine des ménages du département des Ressources et des conditions de vie des ménages.

Au cours de sa réunion du 28 avril 2016, la commission « Démographie et questions sociales » a examiné le projet d'enquête portant sur la « santé et santé des enfants » - module secondaire de SRCV 2017.

Au questionnaire principal de l'enquête SRCV (Statistiques sur les ressources et les conditions de vie des ménages), partie française du dispositif européen EU-SILC (*European Union - Statistics on income and living conditions*) s'ajoute chaque année un module secondaire sur un thème différent défini au niveau de l'Union européenne. Le module secondaire 2017 portera sur la santé. Le module secondaire 2017 vise à mieux connaître les déterminants des inégalités de santé, en lien avec les autres variables d'intérêt de l'enquête EU-SILC. Il s'inscrit également dans le contexte de la refonte de EU-SILC en 2020, qui a entre autre pour objectif de mettre en place en complément du questionnaire principal annuel des modules tournants tous les trois ans. Ce module sur la santé a vocation à devenir l'un de ces modules tournants.

Les principaux thèmes abordés sont :

- l'état de santé des adultes (difficultés pour voir, entendre, marcher ou de mémoire),
- les soins suivis par les adultes (nombre de consultations chez un médecin généraliste, un dentiste, un spécialiste, le nombre de nuits passées à l'hôpital, le recours à des médicaments ou à des soins médicaux, la charge financière représentée par les soins et les médicaments),
- les déterminants de la santé des adultes (Indice de Masse Corporelle, type d'activité physique au travail, temps consacré à l'activité physique en dehors du travail, fréquence de consommation de fruits et de légumes, le fait de fumer ou non et le cas échéant le nombre de cigarettes consommées et la fréquence de la consommation d'alcool),
- la santé des enfants (l'état de santé en général, les limitations dans les activités de la vie quotidienne en raison de problèmes de santé, les besoins non satisfaits en matière de soins médicaux et dentaires).

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Secrétariat général du Cnis : Timbre H030 - 18, Bd. A. Pinard 75675 PARIS Cedex 14 – Tél. : 01 41 17 52 62 – Fax : 01 41 17 55 41 – secretariat-general@cnis.fr – www.cnis.fr

Le module 2017 fait l'objet du règlement n°2016/114 du 28 janvier 2016 de la Commission européenne qui s'inscrit dans le cadre juridique du dispositif statistique EU-SILC mis en place par le règlement n°1177/2003 du Parlement européen et du Conseil relatif aux statistiques communautaires sur le revenu et les conditions de vie. La concertation sur le contenu du module a eu lieu dans le cadre du système statistique européen sous l'égide d'Eurostat. Au niveau français, le service statistique ministériel du ministère de la santé (Drees) a été consulté.

Les données du dispositif SRCV sont collectées annuellement sous forme d'enquête en panel. Chaque année, un échantillon de ménages répondant pour la première fois à l'enquête vient alimenter le panel ; un échantillon "sortant" quitte alors le panel. Les ménages du panel sont interrogés neuf années consécutives (échantillon rotatif renouvelé par neuvième). Le panel donne lieu à deux types de résultats : une exploitation « longitudinale » et une exploitation « transversale ».

Le champ du module est celui de l'enquête SRCV, c'est-à-dire l'ensemble des ménages¹ de France métropolitaine. Les unités interrogées sont les ménages interviewés dans le cadre de l'enquête annuelle 2017 de SRCV, à savoir un échantillon constitué d'environ 14 000 ménages, dont 3 200 ménages entrants. Depuis 2010, l'échantillon est tiré dans Octopusse.

La collecte aura lieu en mai et juin 2017 grâce à un questionnaire administré en face-à-face par un enquêteur assisté par ordinateur (CAPI) en même temps que le questionnaire principal de SRCV. Le temps spécifique de passation du module secondaire ne devrait pas dépasser une dizaine de minutes, à l'intérieur d'un temps d'interview fixé à une heure en moyenne pour l'enquête SRCV.

Le règlement cadre EU-SILC prévoit que les fichiers redressés et apurés de la partie transversale de l'enquête SRCV, qui incluent les données du module secondaire 2017, seront transmis à Eurostat en septembre 2018. Les données issues de ce module secondaire figureront dans le rapport annuel de printemps de l'année 2019 destiné au Conseil européen.

En France, les données françaises et européennes pourront donner lieu à des études publiées dans les collections traditionnelles de l'Insee (*Insee Première*, *Insee Références*, *Économie et statistique*) à partir de 2019.

Les fichiers anonymisés (fichier de production et de recherche) seront mis à la disposition des chercheurs via le centre Quételet. En cas de demande d'une équipe de recherche, et uniquement après décision favorable du délégué interministériel aux Archives de France, le fichier après redressement (ou une sélection de variables de ce fichier) sera mis à disposition via le Centre d'accès sécurisé distant aux données (CASD).

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à ce module sur la santé.

L'opportunité est accordée pour une année à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.

¹ Vivant en logement « ordinaire » et non en collectivités ou sans abri.